

6^{ème} session de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC)

Libreville, du 20 au 22 novembre 2007

COMMUNIQUE FINAL

La 6^{ème} session de la Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC) s'est tenue à Libreville au Gabon du 20 au 22 novembre 2007. Elle comprenait deux parties principales, à savoir les échanges sur les thématiques et la réforme de la CEFDHAC.

I- Les échanges sur les thématiques

Les acteurs intéressés par la gestion des écosystèmes forestiers en provenance du Burundi, du Cameroun, du Congo, du Gabon, de la Guinée-équatoriale, de la République Centrafricaine, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda, de Sao Tomé et Príncipe, du Tchad et d'ailleurs y ont pris part. Il s'agit notamment des Ambassadeurs, des représentants des réseaux de la CEFDHAC, des secteurs public et privé, de la société civile, des populations locales et autochtones, des organisations sous-régionales et internationales et des organisations de coopération bilatérale et multilatérale.

La cérémonie d'ouverture a été placée sous la présidence de M. Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux du Gabon. Elle a été marquée par cinq allocutions :

- Le discours de M. BIHINI WON WA MUSITI, Directeur du Bureau Régional pour l'Afrique centrale de l'Union Mondiale pour la Nature (UICN), représentant de la Directrice Générale de l'UICN

Après avoir rendu un hommage à son Excellence El Hadj Omar BONGO ONDIMBA pour avoir accepté d'accueillir la 6^{ème} session de la CEFDHAC et remercié le Ministre camerounais des forêts et de la faune, Président en Exercice de la CEFDHAC, Son Excellence NGOLLE NGOLLE, l'orateur s'est apesanti d'une part sur l'engagement de l'UICN d'œuvrer davantage dans la mise en œuvre des politiques de développement durable et de continuer à jouer le rôle de facilitation pour impliquer les différentes parties prenantes, et d'autre part sur la valeur ajoutée de la réforme. Il a également exprimé sa sincère gratitude à Son Excellence Monsieur le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux et, à travers lui, au Gouvernement de la République gabonaise pour avoir facilité l'organisation de cette 6^{ème} session de la CEFDHAC. Il a clos son propos en exhortant les uns et les autres à s'investir individuellement pour aboutir à un travail fructueux au terme des assises.

- Le mot de M. HANS SCHIPULLE, Facilitateur du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

Le Facilitateur du PFBC a montré les similarités des missions qui existent entre le PFBC et la CEFDHAC en terme de forum de dialogue et de concertation. Cependant, il a souhaité que ces similarités puissent ne pas faire l'objet de chevauchement. Tout en saluant les propositions de la réforme qui entre autres, recommandent de réunir plusieurs acteurs dont la société civile, tant à l'échelle nationale que sous-régionale et de faire de la CEFDHAC une vraie force de propositions. Il a terminé son allocution en déclinant les grands axes de la feuille de route pour les deux ans à venir de la COMIFAC et du PFBC.

- Le discours de M. JONAS NAGAHUEDI BONGU SODI, Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, représentant du Président en Exercice de la COMIFAC

Intervenant au nom du Président en Exercice de la COMIFAC, le Secrétaire Exécutif a salué la présence massive de l'ensemble des acteurs à la conférence de Libreville. Cette présence, a-t-il affirmé, est le témoignage de l'intérêt que ceux-ci accordent à la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale. Il a par ailleurs justifié la réforme en cours tout en insistant sur les missions des organes de la futur CEFDHAC. C'est fort de cela qu'il a invité les participants à atteindre les objectifs assignés aux assises de la 6^{ème} CEFDHAC. Enfin, il a rassuré que la COMIFAC conjuguera ses efforts à ceux de l'UICN et de la CEFDHAC pour développer des politiques concertées de gestion des écosystèmes forestiers.

- Le discours de M. JUSTIN TABEKO, chargé d'affaires à l'Ambassade du Cameroun au Gabon, représentant le Président en Exercice de la CEFDHAC empêché

Il a précisé que la gestion durable des forêts dans la sous-région d'Afrique Centrale est devenue une question hautement préoccupante, au regard de l'importance desdits écosystèmes. C'est pourquoi, face aux nouveaux défis, le Cameroun a initié en février 2005, un processus de réforme de la CEFDHAC. Il a également décliné ses attentes et exprimé sa gratitude pour la confiance placée en lui. Il a par la suite souhaité à la République Gabonaise, plein succès durant son mandat et invité l'appui de tous les acteurs pour mener à bien cette tâche. Il a clos son propos en remerciant l'ensemble des acteurs : l'UICN, la société civile, les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

- Le discours d'ouverture de M. Emile DOUMBA, Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux du Gabon

Le Ministre de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche et des Parcs Nationaux du Gabon a souhaité la plus cordiale des bienvenues et un agréable séjour en terre gabonaise, à l'ensemble des participants à la 6^{ème} CEFDHAC. Il a donné son appréciation sur les points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence et rappelé les résolutions des Chefs d'Etats qui réaffirment le droit des peuples à compter sur les ressources forestières pour soutenir les efforts de développement économique et social. Par ailleurs, en se référant à l'appel du Président de la République Gabonaise, il a exhorté la communauté internationale à se pencher urgemment sur la prise des mesures de compensation au regard des efforts de conservation entrepris par les pays d'Afrique centrale. Enfin, il a invité les participants, à travers leurs réflexions, à impulser une nouvelle dynamique à la CEFDHAC.

Le thème de la 6^{ème} CEFDHAC est : «Ressources forestières d'Afrique centrale : Source de richesse ou de pauvreté ?»

Quatre sous-thèmes ont été abordés au cours des travaux :

- Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale et exploitation illégale des ressources;
- Economie forestière et développement des sociétés;
- Participation et gouvernance forestière;
- Préservation et restauration des écosystèmes.

La première version du documentaire sur les dix ans de la CEFDHAC réalisé par le consultant M. Huub Ruijgrok, avec l'appui de l'équipe de l'UICN-BRAC, a été projetée et appréciée par les participants.

Ensuite, le Bureau de la 6^{ème} session de la Conférence était composé comme suit :

- Président : M. Alphonse Owele, Gabon
- Premier vice-président: Mme Eloisa Sales Mercedes, Guinée Equatoriale
- Deuxième vice-président: Honorable Jean Jacques Zam, Cameroun
- Troisième vice-président : M. Moulngang Tal, Tchad
- Premier rapporteur : M. Salvator Ndabirorere, Burundi
- Deuxième rapporteur : M. Patrice Passe Sanand, République Centrafricaine

- Secrétariat :
 - Dr Bitakuya, République Démocratique du Congo,
 - Vénérable Clobert Ibinda, Congo
 - COMIFAC, UICN, modérateur du comité technique de la réforme
- Membres :
 - Thaddée Habiyambere, Rwanda
 - Faustino Oliveira, Sao Tomé et Principe.

La modération était assurée par M. Jean Marie Noiraud, consultant international.

Les participants ont suivi l'exposé-bilan de la CEFDHAC sur ses dix ans d'existence, l'exposé inaugural et les communications autour des quatre sous-thèmes de la Conférence.

Le bilan de la CEFDHAC sur ses dix ans d'existence a été présenté par M. Bihini Won wa Musiti de l'UICN et l'exposé inaugural de la Conférence par M. Ludovic Ngok Banak de l'IRET-Gabon.

Par la suite, douze communications dont les présentations liminaires réparties en quatre sous-thèmes ont été présentées de la manière suivante :

Sous-thème 1 : Ecosystèmes forestiers d'Afrique centrale et exploitation illégale des ressources.

- Présentation liminaire par M. Alain Penelon, Conseiller régional AFLEG/FLEGT, SCAC.
- Les contraintes du dialogue multi-acteurs dans le cadre du processus FLEGT par M. Adonis Milol, UICN.
- Principes et expériences du WWF en matière de prise en compte des peuples autochtones dans la gestion des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale par M. Bertin Tchikangwa, WWF.

Au regard de l'existence de l'exploitation illégale des ressources, les présentateurs ont mis en relief certains outils pour endiguer le phénomène. Il s'agit notamment des processus AFLEG/FLEGT, FORCOMS, certification forestière.

Sous-thème 2 : Economie forestière et développement des sociétés.

- Présentation liminaire par M. Jean Claude Nguinguiri, FAO-RIFFEAC.
- Repenser la gestion des ressources forestières pour le développement de l'Afrique centrale par M. Nicodème Tchamou, USAID-CARPE.
- Stratégies de développement du commerce sous-régional des PFNL en Afrique centrale par M. Honoré Tabuna, ICRAF.

A travers ces présentations, il a été démontré que les écosystèmes forestiers peuvent contribuer au développement des communautés autochtones et locales. Toutefois, des efforts d'organisation permettront de valoriser davantage les ressources forestières en ciblant, à titre d'exemple, les PFNL, objet d'un marché potentiel.

Sous-thème 3 : Participation et gouvernance forestière;

- Présentation liminaire par le Vénérable Clobert Ibinda, Congo.
- Décentralisation fiscale et redistribution des bénéfices issus de la forêt en RDC par M. Sébastien Malele Mbala, SPIAF-RDC.
- Contribution à la révision de la réglementation relative à la gestion des revenus financiers provenant de l'exploitation forestière et faunique destinés aux communautés villageoises riveraines au Cameroun par M. Patrice Bigombe Logo, CERAD-Cameroun.

Les différentes présentations ont réaffirmé l'importance de la redistribution des bénéfices issus de l'exploitation des ressources forestières et fauniques dans la gouvernance forestière et la réduction de la pauvreté.

Sous-thème 4 : Préservation et restauration des écosystèmes.

- Présentation liminaire par MM. Emmanuel Bayani Ngoye, Gabon et Dominique Blay, Ghana.
- Intégration de l'évaluation d'impact environnemental dans les opérations forestières dans le Bassin du Congo par M. Dieudonné Bitondo, Secrétariat pour l'évaluation environnementale en Afrique centrale (SEEAC) -Cameroun.
- Impact environnemental du boisement de 8.000 ha sur le plateau de Bateké à Kinshasa en RDC par MM. Jean Claude Muliele et Nico den Hollander, Service Implantation et Accompagnement (SIA), RDC.

En substance, il a été démontré l'importance de l'évaluation environnementale dans l'exploitation forestière. De même, les acteurs ont été invités à modifier leur perception du concept de préservation et de la restauration des écosystèmes forestiers.

En plus des exposés, trois déclarations ont été faites respectivement par :

- le réseau des populations locales et autochtones d'Afrique centrale (REPALEAC) par M. Kapupu Diwa Mutimanwa, coordonnateur général du REPALEAC.
- le réseau des jeunes pour les forêts d'Afrique centrale (REJEFAC) par Marie Tamoifo Nkom, coordonnatrice régionale du REJEFAC.
- les réseaux membres de la société civile et partenaires de la CEFDHAC en rapport avec la réforme par M. Isaac Moussa.

A l'issue des présentations, les participants se sont constitués en quatre groupes de travail axés sur les différents sous-thèmes.

Les résultats des travaux en groupe ont donné lieu aux recommandations ci-après :

Groupe de travail n° 1

- 1-** Faire adopter le projet d'accord sous-régional sur le contrôle forestier dans l'espace COMIFAC, par le conseil des Ministres de la COMIFAC, en s'assurant que cet accord prend en compte la participation des autres parties prenantes de la gestion forestière au contrôle forestier.
- 2-** Généraliser, à l'échelle de la sous-région, la mise en place et le fonctionnement des observateurs indépendants de la gestion forestière.
- 3-** Renforcer les capacités des membres du réseau des Parlementaires (REPAR), à faire le suivi de l'application des politiques et législations forestières dans les pays d'Afrique centrale, avec une attention particulière sur la lutte contre l'exploitation forestière illégale.
- 4-** Réglementer d'avantage, l'exploitation des ressources forestières et fauniques dans les domaines forestiers non permanents des pays d'Afrique centrale.
- 5-** Poursuivre et diversifier le processus d'information de sensibilisation et de consultation sur les accords de partenariats volontaires (APV) dans tous les pays d'Afrique centrale.

Groupe de travail n° 2

- 1-** Renforcer et améliorer le cadre légal et réglementaire de la promotion de l'exploitation durable et de la commercialisation des PFNL, avec l'adoption par le conseil des Ministres de la COMIFAC, des directives sous-régionales relatives à la gestion durable des PFNL.
- 2-** Améliorer le cadre légal et règlementaire de promotion de la transformation locale et de l'entrepreneuriat dans toutes les filières (bois d'œuvre, PFNL, etc.), par l'application des recommandations de l'OIBT sur la transformation locale plus poussée des bois (2^e et 3^e segment)

3- Poursuivre et renforcer les pratiques novatrices de promotion de la bonne gouvernance forestière, à travers la mise en œuvre de la certification forestière, les processus de traçabilité et de la légalité dans la gestion forestière, valoriser toutes les autres potentialités qu'offrent les forêts (écotourisme, ressources génétiques, savoirs et valeurs traditionnels, biens et services environnementaux).

Groupe de travail n° 3

1- Poursuivre le processus d'élaboration de la stratégie COMIFAC de participation des populations locales et autochtones et des ONG à la gestion forestière, par l'organisation de fora nationaux et régionaux de validation de la stratégie, et l'élaboration d'une directive sous-régionale à soumettre pour adoption au conseil des Ministres de la COMIFAC.

2- Finaliser le processus d'élaboration du plan d'action sous-régional des populations autochtones pour la gestion durable des forêts d'Afrique centrale, et renforcer les capacités des populations autochtones en vue d'améliorer leur participation à la prise de décision en matière de gestion forestière, conformément au plan d'action du Forum international des peuples autochtones d'Afrique centrale (FIPAC) adopté à *Impfondo* au Congo Brazzaville.

3- Adopter, renforcer ou améliorer les dispositions légales et réglementaires relatives à la répartition des revenus générés par l'exploitation des ressources forestières et fauniques, en vue d'institutionnaliser ce mécanisme dans les pays qui ne l'ont pas encore fait, d'évaluer et de réviser les dispositions réglementaires actuelles sur la base des leçons apprises dans les pays avancés dans ce processus.

Groupe de travail n° 4

1- Accélérer l'adoption par le conseil des Ministres de la COMIFAC, du programme d'action sous – régional de lutte contre la dégradation des terres et la désertification, encourager l'élaboration et la mise en oeuvre des plans d'action nationaux y relatifs et mobiliser les moyens nécessaires pour leur mise en œuvre effective avec la participation de toutes les parties prenantes

2- Elaborer un manuel des procédures pour l'intégration des études d'impacts environnementaux (EIE) dans la planification forestière.

3- Poursuivre, développer et diversifier les actions relatives à la restauration des écosystèmes forestiers par l'intensification de l'agroforesterie et de la foresterie communautaire, la valorisation de la recherche scientifique et la vulgarisation

Six sessions parallèles ont également été organisées selon les thèmes suivants :

- Formation et recherche forestières ;
- Changements climatiques ;
- Implication des parties prenantes dans les Accords de Partenariats Volontaires (APV)/ Certification forestière ;
- Droits des communautés ;
- Gestion des paysages ;
- Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo.

Les résultats de leurs travaux seront consignés dans les actes de la conférence et soumis à l'appréciation de la COMIFAC.

Le vernissage du deuxième rapport sur l'avenir de l'environnement en Afrique (AEO2) se déroulera ce 22 novembre 2007 au cours de la soirée culturelle.

Par ailleurs, les participants effectueront, le 23 novembre 2007, une visite de terrain à l'arboretum de Sibang en périphérie de Libreville et à la forêt classée de la Mondah.

II- La réforme de la CEFDHAC

Après avoir examiné les documents de la réforme sur la base de la présentation du Modérateur du Comité technique de la réforme, M. Jean Paul NLEND NKOTT de la SNV-Cameroun et intégré les différentes observations enrichissantes de fond et de forme, les participants ont validé à l'unanimité la réforme de la CEFDHAC et les documents élaborés, à savoir :

- les statuts ;
- le règlement Intérieur ;
- la convention de collaboration COMIFAC - CEFDHAC ; et
- le dispositif organisationnel de la CEFDHAC.

En outre ils ont recommandé :

1- Que les observations et amendements relevés par la conférence ce jour soient intégrés dans la version finalisée desdits documents,

2- Que le Conseil des Ministres de la COMIFAC adopte ces documents afin que ceux-ci soient finalisés le plus tôt possible et le dispositif organisationnel proposé, mis en oeuvre.

III- Prochaines étapes

1- Elaboration d'une feuille de route comprenant entre autres les activités prioritaires suivantes :

- a-** Finalisation des documents de la réforme ;
- b-** Mise en place des organes prévus dans le dispositif.

Au moment où les travaux s'achèvent, les participants remercient le Gouvernement de la République Gabonaise, les Coopérations Française et Allemande, le Gouvernement des Pays-Bas, l'Agence américaine pour le développement international (USAID), le Programme régional de l'Afrique centrale pour l'Environnement (CARPE), le département britannique pour le développement international (DFID), le Fond mondial pour la nature (WWF) et l'Union mondiale pour la nature (UICN), Agence de Facilitation de la CEFDHAC, pour leurs appuis multiformes ayant permis l'organisation de la 6^{ème} session ordinaire de la 6^{ème} Conférence sur les Ecosystèmes de Forêts Denses et Humides d'Afrique Centrale (CEFDHAC).

Fait à Libreville, le 22 novembre 2007

Les Participants